

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Francina JAFFRAIN, Noëlle LAUNAY, Maryline NIVET, Karine MACE, Mélanie FRELAUT, Laura BLEVIN, Lydie LETEXIER, Amandine HARNAY

Messieurs Richard HAAS, Guillaume HAMON, Eric TOULGOAT, Jean-Yves HINAULT, Cécil MOUTON, Danick PICHOT, Yannick CHAPELAIN, Sébastien BOUL, Régis BEELDENS, Erwan MOISAN, Georges RIOU, Mathieu CHARLES, César LUCAS, Yann HAMON, Julien BALADI

Absents excusés Mesdames Maéva VENIN (pouvoir donné à Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI), Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Amandine HARNAY)

Messieurs Philippe BOUCHARD (donne pouvoir à Yann HAMON)

Secrétaire de séance Madame Sylvie GUIGNARD

Secrétaire auxiliaire Monsieur Benjamin PASCOU, Directeur Général des Services

Rapport n° 2026-89

PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PISTE D'ATHLETISME DU STADE ALLENIC A TREGUEUX

Rapporteur : Monsieur Eric TOULGOAT, Adjoint à la Vie Associative, Sportive et Culturelle

Les communes de Trégueux et de Langueux ont conclu, le 5 juillet 2017, une convention de mutualisation de la piste d'athlétisme synthétique de type « tartin », située rue de Verdun à Trégueux, au sein du complexe sportif André Allenic. Cette piste est mise en commun afin de permettre au club sportif d'athlétisme mutualisé des deux communes, le **Trégueux Langueux Athlétisme (TLA)**, ainsi qu'aux scolaires et autres usagers, de bénéficier d'une infrastructure d'entraînement et de compétition performante.

Afin de compléter ces installations d'athlétisme et de répondre au développement des disciplines de lancer, les deux communes ont identifié un besoin d'aménagement de deux aires de lancer de poids au sein de ce même complexe sportif. La réalisation de ces deux aires permettra d'assurer des entraînements de qualité, d'accueillir des compétitions officielles, et de mettre l'équipement à disposition des scolaires, d'associations locales et d'autres usagers demandeurs. Les demandes de créneaux récurrents pour l'année scolaire devront être soumises au cours de mois de mai de chaque année par les clubs sportif ou les établissements scolaires des deux communes.

Dans un esprit constant de coopération intercommunale et de partage des coûts, les Villes de Trégueux et de Langueux ont décidé de co-financer cet investissement à hauteur de 50 % chacune. La Ville de Trégueux assume la conduite de l'opération et le paiement initial de l'intégralité des dépenses, charge à la Ville de Langueux de lui rembourser sa quote-part de 50 % du montant HT.

Le projet s'appuie sur le devis descriptif et estimatif établi par l'entreprise Paillardon Travaux Publics pour un montant total de 4 120,00 € HT, soit 4 944,00 € TTC. La participation de la Ville de Langueux est donc fixée à 2 060 €. Le versement de cette somme s'effectuera par émission d'un titre de recette accompagné de la facture certifiée payée.

Enfin, il est précisé que l'entretien courant des deux aires de lancer de poids (nettoyage régulier des cercles de lancer, tonte et entretien des abords, évacuation des déchets) sera assuré de manière exclusive par les agents de la Ville de Trégueux, sans qu'aucune participation financière de fonctionnement ou d'entretien courant ne soit réclamée à la Ville de Langueux, ou au club TLA au titre de l'occupation ordinaire du domaine public.

Néanmoins, en cas de grosses réparations exceptionnelles, de remise en conformité réglementaire obligatoire, ou de remplacement intégral de l'équipement structurant (par exemple en cas de dégradation ou d'obsolescence après plusieurs années d'utilisation), les coûts financiers correspondants feront l'objet d'un accord écrit préalable entre les deux communes et seront co-financés à hauteur de 50 % chacune (sur la base du coût HT).

Au vu des éléments exposés, **il vous est proposé :**

- D'approuver les termes de la convention de mutualisation et de cofinancement des deux aires de lancer de poids et de leurs équipements avec la Ville de Trégueux, fournie en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout document se rapportant à cette délibération ;
- De noter que les crédits seront inscrits au budget principal de la Ville.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTÉ à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Langueux, le 30 septembre 2026
Le Maire,

Richard HAAS



La Secrétaire de séance,

Sylvie GUIGNARD